



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Préfète

Lyon, le 11 AVR. 2024

Monsieur le Président,

Conformément au 2° de l'article L.151-11 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis conforme à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, en tant que service instructeur, la demande de permis de construire déposée par madame Marie-Laure Bonnard pour le changement de destination d'un bâtiment agricole. Il s'agit de la réhabilitation d'une grange existante, située 595 route départementale 91 à Saint-Julien-sur-Bibost, pour permettre la création d'une habitation.

À ce titre, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers du Rhône s'est prononcée le 2 avril 2024 en séance plénière.

Le bâtiment destiné à la création d'un logement est un bâtiment agricole, situé en zone agricole, qui a été repéré comme pouvant changer de destination dans le plan local d'urbanisme de Saint-Julien-sur-Bibost. Cependant, le dossier ne donne aucune indication quant au possible maintien d'une activité agricole sur le site, ni sur l'impact du projet sur les vignes alentours déclarées à la PAC. Du reste, la partie centrale du bâtiment étant habitée, aucune précision n'est fournie sur la qualité professionnelle de l'occupant.

Par ailleurs, il est à noter la présence d'une exploitation agricole à proximité immédiate du bâtiment objet de la demande (80 mètres).

En ce sens, aucun élément dans le dossier ne permet de démontrer que l'activité agricole n'est pas compromise. Notamment, le projet risque d'impacter l'activité agricole du fait de la perte du bâti pour la filière agricole et de la possibilité d'un risque de conflit d'usage ou de la création de zones de non traitement.

Aussi, la commission a émis un avis conforme défavorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Présidente de la CDPENAF
Par délégation, le Directeur Départemental
des Territoires,

Monsieur GRIFFOND Morgan
Président du Syndicat de l'Ouest Lyonnais
25, chemin du Stade
69 670 VAUGNERAY

Xavier CEREZA